

# NUCOURT Com-Info



numéro

100

# Déjà le centième numéro du Com-Info

Pour fêter cet anniversaire nous avons pensé à un jeu permettant de remonter le temps en feuilletant les com-info, nous l'avons réalisé sous forme de quiz composé de 25 questions et naturellement de la question subsidiaire pour départager les gagnants.

Pour participer à ce jeu il vous suffit de cocher les cases correspondantes aux bonnes réponses et de déposer avant le 11 janvier 2018 le bulletin-réponse sous enveloppe dans une urne qui se trouvera à la mairie.

Une seule participation par personne. Le nom du gagnant sera divulgué lors de la cérémonie des vœux de la municipalité et en cas d'ex-aequo un tirage au sort sera effectué, un panier garni récompensera le vainqueur.

Nous vous souhaitons de bonnes recherches et n'oubliez pas toutes les réponses figurent dans les com-info n° 1 à 99.

# Élections législatives du 18 juin 2017

À la suite du recours déposé par Denise Cornet, Leïla Salb et Antoine Savignat, tous trois candidats à cette élection, le Conseil constitutionnel a invalidé l'élection de la députée Isabelle Muller-Quoy le jeudi 16 novembre en raison de l'inéligibilité de son suppléant Michel Alexeef.

Nous devons donc bientôt retourner aux urnes, nous vous communiquerons les dates dès que nous en aurons connaissance.

**Nucourt Com-Info : le journal du Conseil municipal**

Mairie de Nucourt – rue de la Boutrolle – 95420 Nucourt | Tél : 01 34 67 41 11 | mairie.nucourt@wanadoo.fr | www.nucourt.eu

**Directeur de publication :** Philippe Flahaut. **Rédaction :** les conseillers municipaux. **Conception et réalisation :** Émilie et Baptiste Vallet.

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires. Pour préserver l'environnement, ce journal est imprimé sur un papier norme PEFC.

## En bref

Les jeunes hommes et femmes nés en octobre novembre décembre 2001 sont priés de se présenter en mairie dès l'âge de 16 ans afin d'être recensés pour la journée défense et citoyenneté et prévoir l'inscription automatique sur les listes électorales. Merci de vous munir du livret de famille.

Si vous n'avez pas effectué cette formalité, ou si le recensement a été fait tardivement, ou encore si vous avez déménagé depuis, vous devez procéder à une inscription volontaire sur les listes électorales



## Inscription sur la liste électorale

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année, mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2018, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2017. Toutefois il est possible dans certains cas, de s'inscrire l'année de l'élection comme par exemple :

- Si vous déménagez pour un motif professionnel (y compris fonctionnaire admis à la retraite) après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Si vous demandez votre inscription au plus tard le 10<sup>e</sup> jour avant le scrutin.
- Pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans.

## L'affichage sur le terrain d'une déclaration de travaux

Les modalités d'affichage d'une déclaration préalable de permis de démolir, de construire ou d'aménager ont été modifiées.

Désormais il convient de faire figurer sur un panneau rectangulaire dont les dimensions doivent être supérieures à 80 centimètres :

- Le nom du demandeur ;
- Sa raison sociale ou dénomination sociale, la date de délivrance du permis ainsi que son numéro et la date d'affichage en mairie ;
- La nature du projet et la superficie du terrain ;
- L'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté ;
- Le nom de l'architecte auteur du projet (pour les PC et PA) ;
- Les droits de recours des tiers.

En fonction de la nature du projet :

- La surface du plancher ainsi que la hauteur de la ou des constructions exprimée en mètre par rapport au sol naturel.
- Le nombre de lots du lotissement.
- Le nombre d'emplacements prévus pour les terrains de camping ou les parcs résidentiels de loisirs.
- La surface du ou des bâtiments à démolir.

Le panneau doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient soient lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public pendant 2 mois et durant toute la durée du chantier dès l'obtention de l'autorisation et ce pour purger le droit de recours des tiers.

L'affichage sur le terrain ne peut avoir lieu que si le dossier a obtenu une suite favorable et donc un arrêté favorable (PA, PC) ou une décision de non-opposition à une déclaration préalable.

L'affichage en mairie doit avoir lieu également pendant 2 mois.

## Nucourt

### **Vendredi 8 et samedi 9 décembre**

Téléthon à la salle municipale du foyer rural.  
À partir de 17 h 30 le vendredi et de 9 h 00 à 18 h 00 le samedi.

### **Vendredi 15 décembre**

Marché de Noël à l'ancienne école maternelle (à côté de la mairie) de 16 h 30 à 18 h 30.

Spectacle de Noël de 18 h 45 à 19 h 15 dans la salle municipale du foyer rural, suivi de la venue du Père Noël et d'un apéritif de Noël.

### **Samedi 16 décembre**

Remise des colis de Noël des anciens.

## Idées sortie

*Dans le contexte actuel, certaines sorties peuvent être annulées du fait du plan « Vigipirate renforcé ».*

### **Jusqu'au 16 septembre 2018**

XI'AN - Trésors de la chine impériale au musée archéologique de Guiry-en-Vexin.

### **Samedi 16 et dimanche 17 décembre**

Troisième féerie de Noël de 11 h 00 à 19 h 00 au domaine de Villarceaux.

## Mairie

La mairie sera fermée du 25 décembre 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le jeudi 4 janvier 2018 elle sera ouverte de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30.

Exceptionnellement une permanence sera assurée le jeudi 28 décembre de 17 h 00 à 19 h 00, notamment pour permettre l'inscription sur la liste électorale.

# Des gestes simples pour se protéger du monoxyde de carbone

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu. Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

Les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue ne servent pas à vous chauffer ; les groupes électrogènes et les appareils prévus dehors ne doivent pas servir à l'intérieur du logement, ni dans la véranda, ni dans le garage ni dans la cave.

De plus :

- si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans vernis et sans peinture) ;
- ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage ;
- utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

Malgré toutes ces recommandations si vous avez mal à la tête, envie de vomir et que vous vous sentez mal, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson et sortez de chez vous.

En cas d'urgence appelez les secours :

- 18 - Pompiers.
- 15 - SAMU.
- 114 - Secours personnes sourdes et malentendantes (SMS/fax).
- 112 - Numéro d'urgence depuis un portable.



## Cérémonie du 11 novembre

Pour commémorer l'anniversaire de l'armistice de 1918, la journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 « journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix ». La loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France. C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les derniers d'entre eux, notamment en opérations extérieures.

Comme chaque année la commémoration s'est déroulée devant le monument aux morts, puis a été suivi du traditionnel verre de l'amitié au cours duquel a été mise à l'honneur M<sup>me</sup> Christine Izel pour ses 40 années de travail, récompensée par le grande médaille d'or.

## Caisses à savon

Et si vous profitez de l'hiver pour commencer à plancher sur votre caisse à savon ? La prochaine épreuve de caisses à savon de Nucourt est programmée pour début juillet, ce qui vous laisse plus de six mois (soit environ 30 week-ends) pour construire, tester et affiner votre bolide.

Commencez dès maintenant à élaborer les plans et à récupérer le matériel indispensable à sa réalisation.

Plus d'infos sur [nucourt.caisse-a-savon.fr](http://nucourt.caisse-a-savon.fr)

## Village joli, joli

Le 16 octobre, les élus du Val d'Oise ont remis les prix du concours des Villes et Villages Fleuris et de l'arbre valdoisien, Nucourt a reçu le 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie « cadre végétal ».



Cette année, 31 communes s'étaient inscrites pour participer à cette compétition et petite nouveauté une récompense pour les arbres a été ajoutée.

Nous remercions vivement l'équipe technique qui malgré la difficulté de la mise en place de la gestion différenciée s'investit tous les ans pour nous rendre un cadre de vie agréable, et qui de surcroît met à l'honneur notre village en obtenant des prix.

Alors tous à notre jardin pour le concours de l'année prochaine !



## Opération coup d'pouce

Comme nous vous l'avions annoncé dans le com-info de septembre, le conseil départemental du Val d'Oise a mis en place le covoiturage spontané entre Nucourt et Cléry-en-Vexin depuis le 20 novembre.

Deux bornes ont été installées, l'une à Nucourt sur la place Wenings, l'autre à Cléry-en-Vexin à côté de l'arrêt du bus ; il suffit d'activer le bouton de la borne pour signaler aux automobilistes votre désir d'effectuer le trajet afin qu'ils puissent s'arrêter et vous prendre en auto-stop. Alors bon coup de pouce !



## Le CCAS fête Noël !

Le samedi 16 décembre à partir de 12 h 00, le CCAS accueillera à la cantine les personnes de 70 ans et plus autour de quelques agapes pour fêter Noël et la fin de l'année.

À cette occasion, les membres du CCAS remettront également les colis à nos anciens. Surveillez vos boîtes aux lettres, votre invitation vous parviendra dans quelques jours.

## Stop arnaque

La vente des calendriers à domicile va commencer et quelques mesures de vigilance s'imposent :

- Ne pas ouvrir sa porte à n'importe qui,
- Ne pas faire rentrer la personne,
- Ne pas laisser la personne seule pour aller chercher de la monnaie,
- Par précaution fermer sa porte d'entrée,
- Demander une carte professionnelle à toute personne se présentant à votre domicile,
- Contacter la mairie pour savoir si de telles démarchages sont en cours dans la commune.

En cas de doute, composer le 17 pour être mis en contact avec la police ou la gendarmerie.



## Marché de Noël

L'école Les quatre vents organise cette année un marché de Noël où vous pourrez déguster du vin chaud et des crêpes. Le bénéfice de ces ventes servira à l'école pour réaliser différents projets.

Alors venez nombreux vous réchauffer avec un petit verre de vin chaud dans l'ancienne école maternelle le 15 décembre de 16 h 30 à 18 h 30.



## Bibliothèque

Dans le cadre scolaire, toutes les classes prendront le chemin de la bibliothèque le jeudi 23 novembre et le jeudi 7 décembre seules celles des PS/GS et les GS feront le trajet.

Si vos enfants aiment venir à la bibliothèque, ils peuvent en profiter à titre personnel et choisir eux-mêmes leurs livres, documentaires, BD, à condition de s'acquitter de la cotisation au foyer rural de 10 € pour l'année scolaire.

N'hésitez pas à venir dans votre bibliothèque ouverte le mercredi de 16 h 30 à 19 h 00.

De généreux donateurs ont mis à la disposition de la bibliothèque des livres :

- Jean-Pierre Coffe - Une vie de Coffe.
- Mireille Darc - Tant que battra mon cœur.
- Danièle Evenou - Rire pour ne pas pleurer.
- Michel Sardou - L'ombre et la lumière.

Les bibliothécaires les remercient vivement et vous rappellent qu'elles acceptent volontiers des livres pour tout âge du bébé à l'adulte. Une personne bénévole serait toujours la bienvenue dans leur équipe.



# QUIZ NUCOURT COM-INFO NUMÉRO 100

Ressortez les anciens numéros !

Ce bulletin-réponse doit être complété, découpé ou photocopié et déposé avant le 11 janvier 2018 sous enveloppe dans l'urne à la mairie. Bonne chasse aux réponses !

1. Quel numéro du Com-Info a été imprimé pour la première fois sur papier recyclé ?
  - 16
  - 36
  - 67
2. En quelle année a été constitué le premier CMJ ?
  - 2008
  - 2012
  - 2015
3. À quelle date a été mis en place le planning actuel des collectes des déchets ménagers ?
  - Juin 2000
  - Juin 2011
  - Juin 2013
4. Le week-end du 28 et 29 mai 2011 Les Amis du Jumelage Nucourt-Wenings fêtaient l'anniversaire du droit de cité, mais lequel ?
  - Le 600<sup>e</sup>
  - Le 625<sup>e</sup>
  - Le 675<sup>e</sup>
5. Sur quel sujet l'école maternelle et la bibliothèque travaillaient en mai 2012 ?
  - La culture de la terre et de l'esprit
  - Le ciel et les étoiles
  - Les rivières
6. Quand a été installé le premier tableau numérique interactif à l'école ?
  - Début 2014
  - Début 2015
  - Début 2016
7. En quelle année a été installé le défibrillateur cardiaque devant la mairie ?
  - 2011
  - 2012
  - 2013
8. Quel engin a survolé Nucourt en octobre 2014 pour une simulation d'implantation d'une antenne-relais ?
  - Un hélicoptère
  - Un avion
  - Un drone
9. Combien de luminaires ont remplacé l'éclairage rue du bois de Chars en 2014 ?
  - 17
  - 27
  - 37
10. Quelle note sur 100 a obtenu Nucourt pour le concours « Villes et villages fleuris 2014 » organisé par Val d'Oise Tourisme ?
  - 72
  - 82
  - 93
11. Dans quelle catégorie notre village a reçu le 1<sup>er</sup> prix des villages fleuris en 2016 ?
  - Préservation de la ressource
  - Préservation des fleurs
  - Préservation de la nature
12. À quelle date Alice au pays des merveilles se trouvait-elle dans notre village ?
  - Le 5 juillet 2013
  - Le 5 juillet 2014
  - Le 5 juillet 2015
13. Quel a été le thème de la 5<sup>e</sup> édition du festival « Césarts fête la planète » ?
  - Climat COP 21
  - L'alimentation et l'éco-citoyenneté
  - Le mariage des arts et de la cuisine

**14. Où a résonné le Gospel en 2015 ?**

- Dans l'église Saint-Quentin
- Dans l'école
- Sous le préau de l'école

**15. Combien de kilomètres permettent de découvrir le sentier du patrimoine de Nucourt ?**

- 5,3 km
- 6,6 km
- 7,2 km

**16. Quel est le surnom du fusain d'Europe ?**

- Le bonnet d'évêque
- Le bonnet du Père Noël
- Le bonnet d'âne

**17. Combien de crêpes ont été confectionnées pour le Téléthon 2015 ?**

- 245
- 345
- 445

**18. Quel animal apparaît dans le Com-Info de mars 2015 à plusieurs reprises ? Observez bien.**

- Une chouette
- Un lapin
- Un chat

Détaillez bien les photos du Com-Info vous y découvrirez des détails improbables et insolites : personnages de Star Wars, écureuils, vaches, girafes, dinosaures, manchots...).

**19. Quelle est la période de ponte du busard ?**

- Entre la fin avril et jusqu'à la mi-juin
- Entre la mi-juillet jusqu'à la fin octobre

**20. Quel animal a été oublié lors de la canicule 2016 ?**

- Un chien
- Un cochon d'Inde
- Une tortue

**21. Qu'est ce qu'une « Soap Box » ?**

- Une caisse à savon
- Une caisse en bois
- Une soupe au potiron

**22. Avec quel numéro de caisse à savon notre maire a dévalé le chemin des carrières en 2016 ?**

- 956
- 186
- 666

**23. Quelle institution les demoiselles de Joigny-Blondel-Bellebrune ont-elles intégré ?**

- La Maison Royale de Saint-Louis à Saint-Cyr
- La Maison Royale de Paris

**24. Quelle exposition était présentée aux Nucourtois dans le cadre du centenaire 14-18 ?**

- L'âne et autres animaux soldats en guerre
- Les femmes durant la guerre 14-18

**25. En quelle année le Parc naturel régional du Vexin français a-t-il fêté ses 20 ans ?**

- 2014
- 2015
- 2016

**Question subsidiaire**

Combien de bulletins réponse à ce quiz seront déposés en mairie ?



Le bulletin indiquant la réponse la plus proche du nombre total de bulletins-réponse récoltés jusqu'au 11 janvier 2018 sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité, un tirage au sort désignera le ou la gagnante.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

E-mail ou téléphone (facultatif) : .....